

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, en salle
d'honneur de la Mairie,

Séance du 17 septembre 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 11 septembre 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, , *Adjoints*
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, Mme Dominique BOJAGO, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :

- M. Dominique SINNAEVE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Adjoint,
- Mme Fabienne LORENT, Adjointe, donne pouvoir à Mme Olivia LEMERSRE, Conseillère Déléguée,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-09-05

OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCE DE DETAIL POUR 2027

Rapport de Madame Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « MACRON », a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Cette loi conduit la Métropole Européenne de Lille à rendre un avis conforme préalable aux saisines des Maires qui souhaitent autoriser l'ouverture de leurs commerces de détail plus de cinq dimanches par an.

Pour cela, la Métropole Européenne de Lille a fixé un cadre général pour les années 2023 à 2026 dans lequel chaque ville doit s'inscrire pour pouvoir obtenir cet avis favorable qui prendra la forme d'une décision directe.

Par délibération n°22C0197 du 24 juin 2022, il a été décidé de revenir au cadre applicable avant la crise sanitaire, à savoir 8 ouvertures dominicales par an maximum avec un calendrier commun de 7 dates, et une date fixée librement par la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Sécurité - Administration Générale qui s'est réunie le 10 septembre 2026 ;

Le calendrier des 7 dates fixes reste inchangé pour l'année 2027 :

- les deux premiers dimanches des soldes : 10 janvier et 27 juin 2027
- le dimanche précédant la rentrée des classes : 29 août 2027
- les quatre dimanches précédant Noël : 28 novembre et 5, 12, 19 décembre 2027.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER** librement la date du **30 mai 2027** (fête des mères) pour la commune de Linselles avec le nombre d'ouvertures autorisées des commerces linsellois au titre des dérogations au repos dominical prévues par la loi susvisée à 8 dimanches : 10 janvier, 30 mai, 27 juin, 29 août, 28 novembre et 5, 12, 19 décembre 2027.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à saisir la MEL conformément aux dispositions légales.

ADOPTÉE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Alexis CABIÈRE



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,



Isabelle POLLET